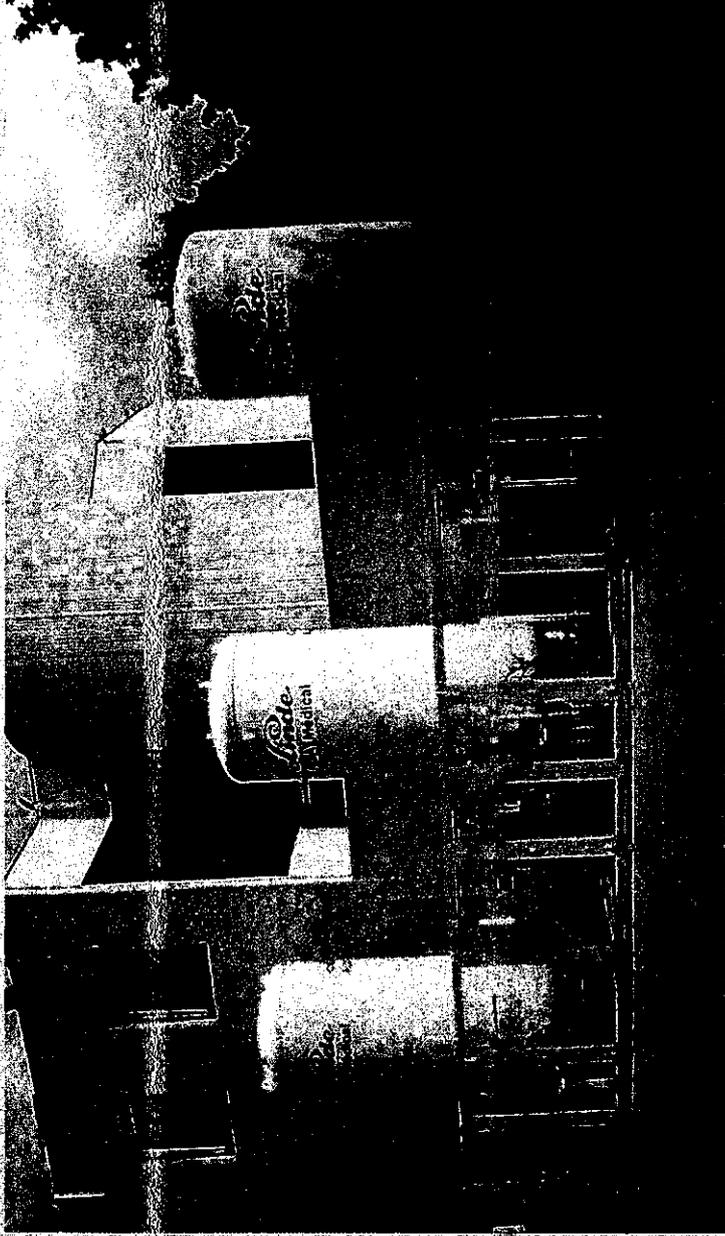


STOCKAGES CRYOGENIQUES HOMECARE IMPLANTATION EN CLIENTELE



Ce document est diffusé à titre d'information et de support commercial interne.

Toute étude d'implantation doit être soumise aux services techniques, Linde Healthcare, seuls habilités à définir les caractéristiques de l'installation, qui seront mentionnées sur un plan personnalisé.

Linde: Living healthcare

THE LINDE GROUP

Linde

RE LH

SOMMAIRE

THE LINDE GROUP



Pages

Réglementation	3
La nomenclature et le régime de fonctionnement	4
Principes généraux d'implantation	5
Contraintes de livraison	7
Véhicule de livraison	8
Caractéristiques de la dalle de stockage	9
Dimensions de la dalle de stockage oxygène liquide	10
Le stockage cryogénique fixe	11
Principe général de fonctionnement – Caractéristiques – Dispositifs de contrôle et de sécurité	
Contraintes sonores	15
Protection incendie	16
Consignes de sécurité d'exploitation à l'emploi d'oxygène liquide	17
Consignes d'exploitation	18
Conduite à tenir en cas d'accident	19
Signalisation	20
Formalités administratives	21
Déclaration de Travaux	22
Permis de construire	23
Déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement	25

Annexe : Fiche de données de sécurité oxygène médical liquide réfrigéré

REGLEMENTATION

THE LINDE GROUP

Linde

Les stockages d'oxygène sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement (ICPE) pour lesquels un certain nombre de dispositions techniques sont données par arrêté ministériel ou par arrêté préfectoral.

D'autre part des critères techniques sont à estimer pour définir la zone de stockage, une étude préliminaire est à considérer en tenant compte de :

- La capacité des réservoirs .
- L'accès des véhicules ravitailleurs.
- Les utilités nécessaires à l'implantation de l'installation et à son exploitation dans le respect des consignes de sécurité (dalle de stockage et de dépotage, clôture, éclairage, moyens d'extinction ...)

Textes de référence

- Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'environnement.
- Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'environnement
- Décret du 7 juillet 1992 modifiant la nomenclature des installations classées
- Arrêté du 10 mars 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°1220 (Emploi et stockage de l'oxygène)
- Annexes à l'arrêté du 10 mars 1997.

Linde: Living healthcare

LA NOMENCLATURE ET LE REGIME DE FONCTIONNEMENT

Gaz stocké	N° de rubrique	Régime de fonctionnement		
		libre	Déclaration	Autorisation
OXYGENE	1220	Q < 2 t	2 t < Q < 200 t	Q > 200 t

1 kg d'oxygène = 0,74 Nm³ = 0,87 litres liquéfié

Le fournisseur n'est pas l'exploitant direct de l'installation de stockage. Les stockages d'oxygène liquide de capacité supérieure ou égale à deux tonnes étant soumis à déclaration par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il incombe donc, à chaque structure dispensatrice de constituer les dossiers relatifs aux déclarations et autorisations d'installations classées et d'en effectuer le dépôt et demande auprès de la Préfecture du département sur lequel s'exerce son activité.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'IMPLANTATION (annexe à l'arrêté du 10 Mars 1997)

THE LINDE GROUP

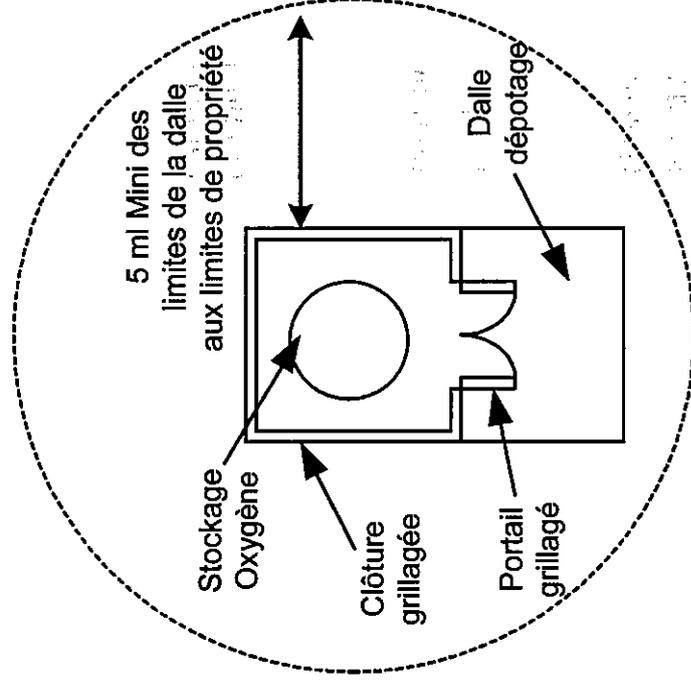
Linde

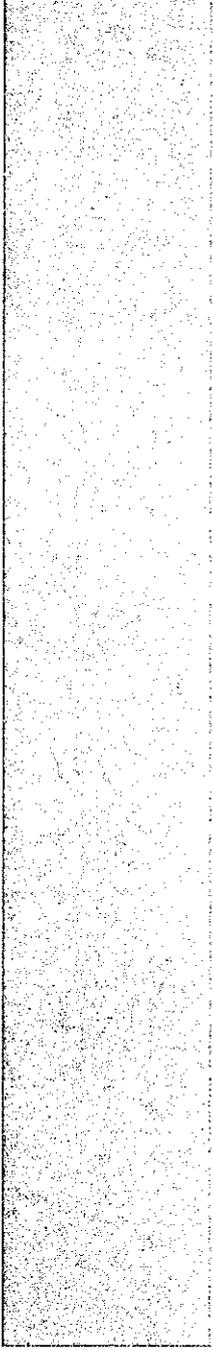
Ces installations de stockage doivent être distantes d'au moins :

- 5 m des limites de propriété
- 5 m d'une voie publique
- 5 m des points bas : regard, cave, caniveaux, etc...

Ces distances peuvent être réduites si les stockages sont séparés des limites de propriété par un mur plein, sans ouverture coupe-feu 2 heures, ayant les caractéristiques suivantes

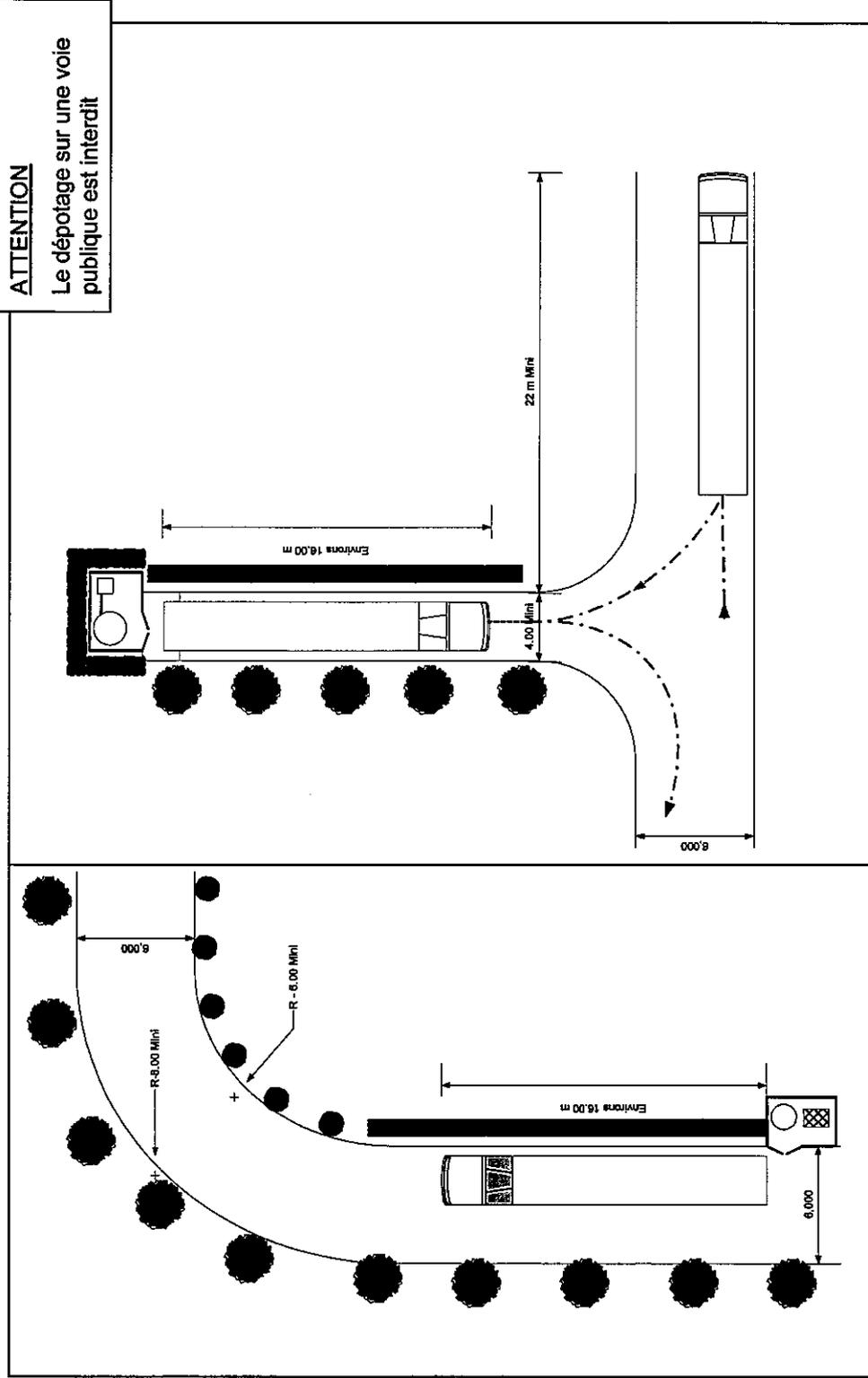
- distance minimale des limites de propriété = 0 m
- hauteur minimale = 3 m
- distance de contournement = 5 m





- En règle générale, les stockages en sous-sol ou surmontés de locaux habités ou occupés par des tiers sont interdits.
- Si le stockage est réalisé dans un local, il doit être équipé de parois coupe-feu 2 heures, d'une couverture incombustible, construit en matériaux incombustibles de classe MO.
- Le stockage doit être aisément accessible pour l'intervention des services d'incendie et de secours et sur une face au moins être accessible aux engins d'intervention.
- Les stockages en plein air, ou sous simple abri doivent être clôturés et être rendus inaccessibles aux personnes étrangères à l'établissement. Une porte anti-panique doit être installée, elle doit être fermée à clef en dehors des heures de service.
- Si le stockage est réalisé dans un local, celui-ci doit être efficacement ventilé pour éviter tout risque d'atmosphère explosive ou nocive.
- Les installations électriques doivent être réalisées conformément au décret du 14 novembre 1988 et selon le cas être conformes à la réglementation relative au matériel électrique utilisable en atmosphère explosive.
- Tous les équipements métalliques fixes (réservoirs, cuves, canalisations) doivent systématiquement être mis à la terre.
- Le sol doit être étanche, incombustible et réalisé en matériaux inertes vis à vis de l'oxygène.
- L'aire de stockage doit être maintenue propre

CONTRAINTES DE LIVRAISON – Voie d'accès pour remplissage



ATTENTION
Le dépotage sur une voie publique est interdit

DEPOTAGE DANS L'AXE DE LA DALLE

DEPOTAGE PARALLELE A LA DALLE

VEHICULE DE LIVRAISON

THE LINDE GROUP

Linde

Livraison Gros Porteur - Capacité : 20 000 litres



Caractéristiques tracteur

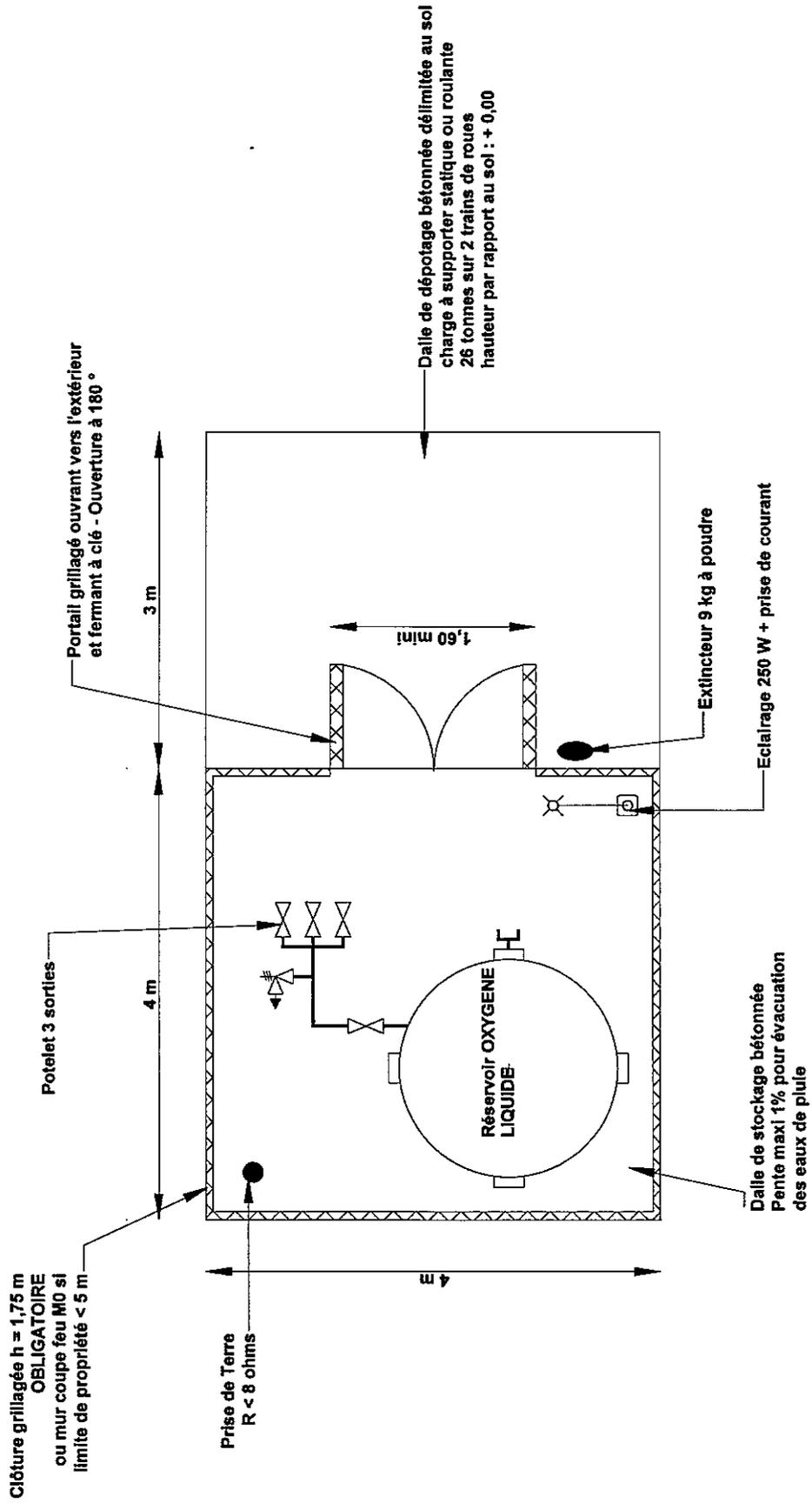
Poids 6,7 t
Dim L = 5,80 m - l = 2,50 m
Hauteur 3,20 m

Caractéristiques citernes cryogénique

Dim L = 11,50 m - l = 2,60 m
Hauteur 3,40 m
Poids à vide 9,2 t
Charge utile 24,3 t
Poids total en charge 33,5 t
Charge admissible par essieu 8 t

Linde: Living healthcare

CARACTÉRISTIQUES DE LA DALLE DE STOCKAGE



DIMENSIONS DE LA DALLE DE STOCKAGE

Capacité du stockage (litres)	Côte A (ml)	Côte B (ml)	Diamètre réservoir (ml) *	Hauteur réservoir (ml) *	Charge dalle à prévoir *
3000 l + soutirage	4,00 ml	4,00 ml	1,60 à 1,90 ml	3,80 à 4,30 ml	28 kg / cm ²
6000 l + soutirage	4,00 ml	4,00 ml	1,60 à 1,90 ml	4,80 à 6,60 ml	28 kg / cm ²
10 000 l + soutirage	5,00 ml	5,00 ml	1,90 à 2,30 ml	5,75 à 7,45 ml	28 kg / cm ²
20 000 l + soutirage	6,00 ml	5,00 ml	2,20 à 2,30 ml	9,50 à 9,70 ml	28 kg / cm ²

* Ces valeurs sont données à titre indicatif en fonction du type de stockage installé

LE STOCKAGE CRYOGENIQUE FIXE

THE LINDE GROUP

Linde

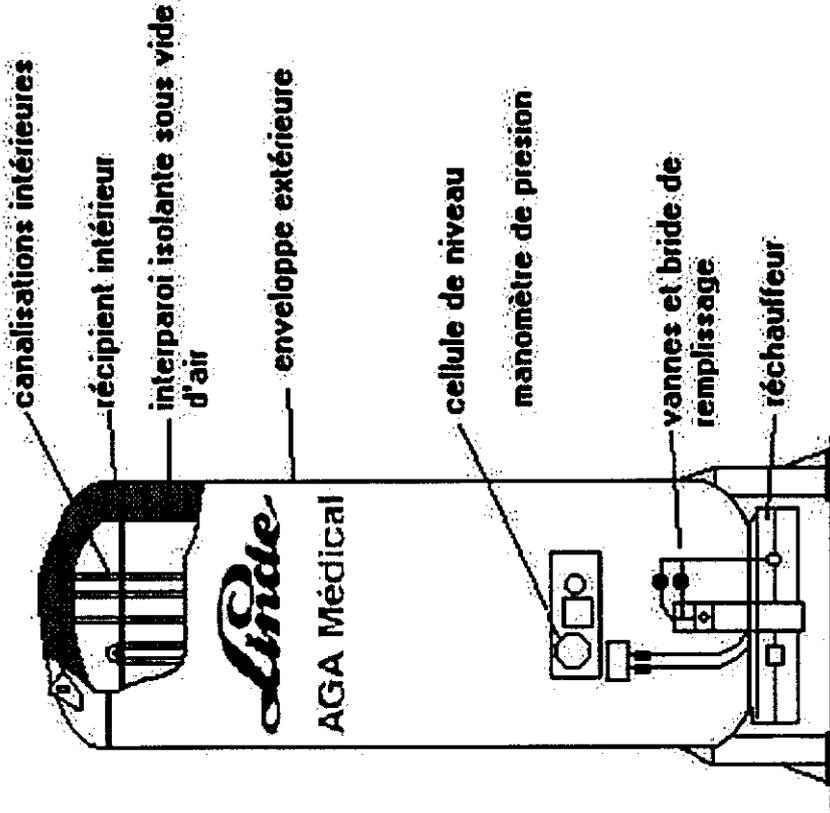
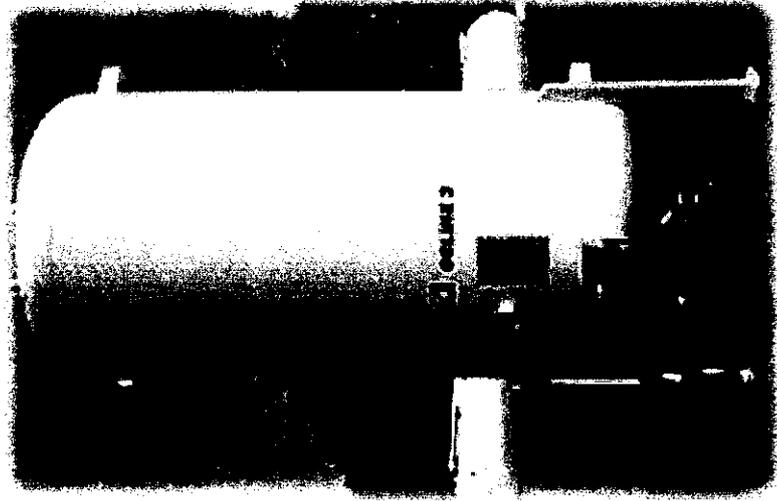
Principe général de fonctionnement

- L'oxygène est stocké sous forme liquide à très basse température (-183°C) et à une pression de 3 bars environ dans un récipient à double enveloppe . Un vide d'air complété par un isolant thermique à été créé entre l'enveloppe extérieure et le récipient afin de limiter les échanges calorifiques avec l'extérieur.
- Le mode de fonctionnement est entièrement automatique, l'appareil est équipé d'organes de sécurité (soupape et disque de rupture) permettant de palier a tout risque d'élévation de pression.
- L'utilisateur à la responsabilité du contrôle de ses niveaux et le déclenchement d'une commande de produit si besoin.
- L'utilisateur devra signaler rapidement au fournisseur tout défaut sur l'installation.
- Le fournisseur de gaz doit l'entretien préventif de son matériel.

Intérêt de ce type de stockage : Gain de place et de manutention

10 litres d'oxygène liquide libèrent 8,5 m³ de gaz.

Un évaporateur de 3000 litres a une capacité de stockage équivalente a environ 250 bouteilles de 10 m3 chacune.



LE STOCKAGE CRYOGENIQUE FIXE : caractéristiques

THE LINDE GROUP

Linde

Réceptacle sous faible pression (< 3 bar) permettant les fractionnements de produit sous forme liquide.

Un réservoir de liquide cryogénique est équipé de 3 circuits :

- Un circuit de remplissage permettant le raccordement du flexible de transfert du liquide cryogénique et le remplissage par la phase liquide et / ou phase gazeuse
- Un circuit de maintien en pression assurant la constance de la pression dans la phase gazeuse pour permettre l'utilisation. Ce circuit, vaporisateur ou réchauffeur de mise en pression placé à la partie inférieure de l'appareil est alimenté en liquide cryogénique par gravité;
- Un circuit de soutirage en liquide cryogénique sous pression sur lequel est raccordé l'utilisation

LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ET DE SECURITE

THE LINDE GROUP

Linde

LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Permettent de surveiller les conditions de fonctionnement de l'appareil

Le manomètre : indique la PRESSION de la phase gazeuse

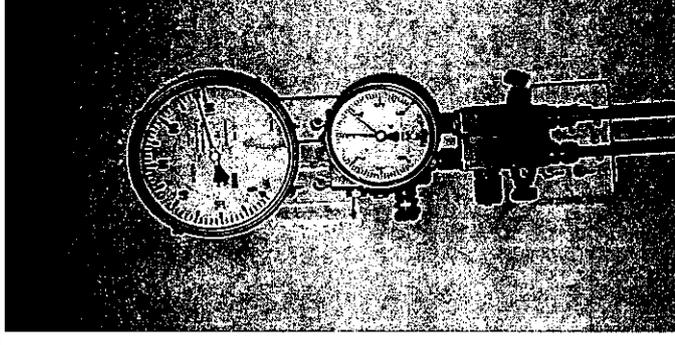
L'indicateur de niveau (ou jauge) : indique la QUANTITE de liquide cryogénique dans le réservoir

LES DISPOSITIFS DE SECURITE

Permettent d'éviter les surpressions dans l'appareil

2 ensembles de sécurité comprenant chacun une soupape (tarée à la pression de service du réservoir) et un disque de rupture

Les disques de rupture (tarés à la pression d'épreuve du réservoir) assurent la protection du récipient intérieur



CONTRAINTES SONORES

THE LINDE GROUP

Linde

Niveau sonore environnement = 60 Dba

Niveau sonore d'exploitation = 60 Dba

Niveau sonore lors des remplissages

90 Dba pendant 45 mn lors de chaque remplissage du réservoir à 3 m de distance

70 Dba dans l'enceinte de stockage lors de remplissage de petits réservoirs type 41 litres

PROTECTION INCENDIE

THE LINDE GROUP

Linde

Des moyens de secours contre l'incendie doivent être stockés à proximité de l'installation, entretenus et vérifiés au moins une fois par an.

Dans le cas de stockage d'oxygène liquide, ces moyens sont réglementairement définis en fonction de la capacité du dépôt.

<i>Capacité des stockages</i>	<i>Extincteur 9 kg à eau pulvérisée</i>	<i>Extincteur 9 kg à poudre</i>	<i>Robinet Incendie RIA</i>
Stockage < 10000 l	1 Ou	1	
10000 l < stockage < 20000 l	1	1	
20000 l < stockage < 50000 l		1	1

CONSIGNES DE SECURITE A L'EMPLOI D'OXYGENE LIQUIDE

THE LINDE GROUP

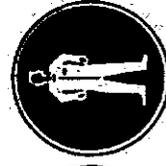
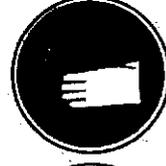
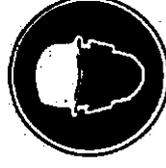
Linde

Nature des dangers

- Gaz liquéfié réfrigéré comburant (l'oxygène active la combustion de toute matière inflammable)
- Risque d'explosion du réservoir en cas d'échauffement excessif (feu ...)
- Risque de brûlure par le froid au contact du liquide (- 183°C)
- Risque d'inflammation spontanée au contact de graisse ou corps gras (huile, goudron ...)

Lors de tout soutirage de produit cryogénique il est obligatoire d'utiliser les EPI (équipement de protection individuelle)

- Gants cryogéniques
- Lunettes ou visière
- Chaussure de sécurité
- Vêtements de coton adaptés



CONSIGNES D'EXPLOITATION

THE LINDE GROUP

Linde

- Il est strictement interdit de fumer ou d'apporter une source de chaleur près de l'installation. Tout travaux avec point chaud sera effectué sous contrôle de l'exploitant (permis de feu)
- L'utilisation et la manipulation des corps gras est interdite
- Les sols de la zone de stockage et de l'aire de dépotage doivent être maintenus propres
- Le stationnement sur l'aire de dépotage est interdit, la zone doit être balisée
- La porte d'accès au stockage doit être maintenue fermée à clés, l'accès doit être réservé aux seules personnes autorisées
- L'utilisation et le dépôt de matière inflammable est interdit à moins de 5 mètres de la dalle d'oxygène liquide
- L'exploitant doit signaler au plus tôt toute anomalie de fonctionnement ou incident sur l'installation au fournisseur de gaz
- Le fonctionnement de l'installation restant sous la responsabilité du fournisseur, l'exploitant n'est pas autorisé à apporter des modifications sur l'utilisation sans avertir le propriétaire



CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

THE LINDE GROUP

Linde

En cas d'incendie:

- utiliser tout agent extincteur (eau pulvérisée ou poudre).
- baliser une zone de sécurité.
- refroidir le réservoir à l'eau s'il est exposé au feu.

En cas de fuite :

- utiliser des moyens de protection individuelle (gants, lunettes, chaussures de sécurité....)
- éviter toute risque d'inflammation(ne provoquer ni flamme, ni étincelle.)

En cas de brûlure :

- ne pas toucher aux plaies
- couvrir le blessé
- laver abondamment a l'eau si projections dans les yeux.
- suivant l'importance des plaies, évacuer le blessé vers un centre de soins.

Voir fiche de données de sécurité oxygène liquide



Linde: Living healthcare

SIGNALISATION

THE LINDE GROUP



Les fiches de Données de Sécurité des produits stockés doivent être tenues à disposition par l'exploitant (voir fiche en annexe)

Des consignes de sécurité et d'exploitation doivent être établies et affichées à proximité du stockage

rappelant :

- La nature des dangers
- Les consignes d'exploitation

OXYGENE LIQUIDE REFRIGERE		CONSIGNES DE SECURITE		Formule chimique : O ₂
TYPES DE RISQUES / EXPOSITIONS	RISQUES / SYMPTOMES AIGUS	PREVENTION	PREMIERS SECOURS / AGENTS D'EXTINCTION	
	Non combustible, mais favorise la combustion d'autres substances	Ne pas fumer. Ne pas apporter de feu. Ne pas déposer de produits combustibles à proximité du stockage	En cas d'incendie à proximité, reboucler le réservoir à l'eau. Prévenir le responsable et les secours pompiers	
	Les récipients peuvent exploser dans la chaleur d'un incendie	Arrêter tout risque de feu, moteurs, électrisité, câbles. Ne provoquer ni foudre, ni étincelle	En cas d'incendie, maintenir les récipients à basse température en les arrosant d'eau. Couvrir le feu après une partie éteinte	
	Risques d'asphyxie	Faire évacuer la zone. Ne jamais traverser la liquidité au lit. Éviter l'asphyxie en cas de fuite possible. Ne pas mettre au contact de matières combustibles (graisse, huile, gaz, etc.)		
	Pour éviter d'être affecté par les vapeurs d'oxygène à la teneur en O ₂ > 25 %	Ventilation	Éloigner la victime au grand air en position latérale. Consulter un médecin	
	Lors du contact avec le liquide : GELURES	Gants de protection contre le froid, vêtements de protection	En cas de gelures, rincer abondamment à l'eau, ne pas retirer les vêtements. Consulter un médecin	
	Lors du contact avec le liquide : GELURES	Lunettes ou écran facial	Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin	
CONSIGNES D'EXPLOITATION				
<p>1. Le fonctionnement des dispositifs de sécurité (soupape, dispositif de rupture, ...) ne doit jamais être entravé</p> <p>2. Les sols de l'emplacement de stockage et de faire de dépotage doivent être maintenus propres. Il est interdit de déposer des produits combustibles à moins de 5 mètres de l'emplacement de stockage ou de faire de dépotage. L'utilisation et la manipulation de ce</p> <p>3. La ventilation des appareils ne doit pas être entravée. L'accès des véhicules de livraison doit être maintenu libre. INTERDICTION DE STATIONNER SUR L'ARE DE DEPOTAGE</p> <p>4. Accès interdit à l'intérieur de l'emplacement de stockage aux personnes non autorisées. La porte d'accès de l'emplacement de stockage doit être maintenue fermée à clés en dehors des besoins du service</p> <p>5. Seul le personnel habilité AGA Médical est autorisé à intervenir sur les appareils et installations</p> <p>6. Le personnel de livraison signifiera aux Services Techniques AGA Médical toute anomalie constatée</p> <p>7. EN CAS D'ANOMALIE de fonctionnement d'incident, PREVENIR les Services Techniques AGA Médical</p>				
AGA Médical		EN CAS D'INCIDENT VEUILLEZ APPELER 0 810 421 000		

Linde: Living healthcare

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Déclaration de travaux

Permis de construire

Pour la construction de la dalle nous vous conseillons de vous renseigner sur les particularités locales ou départementales

Déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement

Linde Living healthcare

THE LINDE GROUP

Linde

DECLARATION DE TRAVAUX

Nous vous recommandons sauf avis contraire de votre mairie de remplir une demande de travaux pour la construction d'une Dalle et d'un mur coupe-feu, hauteur 3 mètres.

Document CERFA n °50014 : Notice pour remplir la Déclaration de Travaux

Document CERFA n ° 10073 : Formulaire de Déclaration de Travaux

— Ces formulaires sont téléchargeables sur le site : www.service-public.fr

Dossier à constituer :

Différentes pièces sont à fournir ; la liste figure sur l'imprimé de déclaration de travaux

Ne pas oublier :

- L'autorisation du propriétaire du terrain, si vous êtes en location
- Le récépissé de dépôt en Préfecture d'un dossier de déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement

Envoi du dossier en 3 exemplaires

- A la mairie du lieu des travaux
- Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou contre reçu, si vous le déposez.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour des modifications plus complexes : pour toute construction ainsi que tout aménagement modifiant l'aspect extérieur, le volume ou la destination d'une construction existante ⇒ demander un permis de construire (ex toiture, dalle d'une surface > 20 m²)

Le permis de construire est une autorisation administrative constatant qu'un projet de construction est conforme aux règles suivantes :

- aux règles d'urbanisme locales (POS, le règlement de lotissement approuvé ...)
- aux règles d'urbanisme nationales
- aux règles relatives à la sécurité, la salubrité, des sites naturels ...

Notice pour remplir la Demande de Permis de construire

Document CERFA n° 46-0399 : Formulaire de Demande de Permis de Construire

- Ces formulaires sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr

Dossier à constituer :

Différentes pièces et plans sont à fournir – demander conseil à votre architecte

Ne pas oublier :

- L'autorisation du propriétaire du terrain, si vous êtes en location
- Le récépissé de dépôt en Préfecture d'un dossier de déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement

Linde: Living healthcare



Envoi du dossier en 4 exemplaires

- A la mairie du lieu des travaux
- Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou contre reçu, si vous le déposez.

Enregistrement de la demande

- Dans un délai de 15 jours, vous recevrez un avis de réception sur lequel seront notés la date, le numéro d'enregistrement de la demande et son délai d'instruction.
- En général, ce dernier est de 2 mois

Le permis de construire à une durée de validité de 2 ans après acceptation.

DECLARATION INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

THE LINDE GROUP

Linde

L'arrêté du 10 Mars 1997 (paru au journal officiel le 02 Avril 1997) relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sont soumises a déclaration sous la rubrique n° 1220.

Une demande de déclaration de stockage et d'utilisation d'Oxygène doit être adressée a la Préfecture de région avant tout démarrage d'activité si la quantité stockée est supérieure ou égale à 2 Tonnes (1760 Litres de liquide oxygène ou 1495 m3 de gaz oxygène).

LE DOSSIER DE DECLARATION

THE LINDE GROUP

Linde

La déclaration et les documents joints sont produits en TROIS EXEMPLAIRES et comprennent

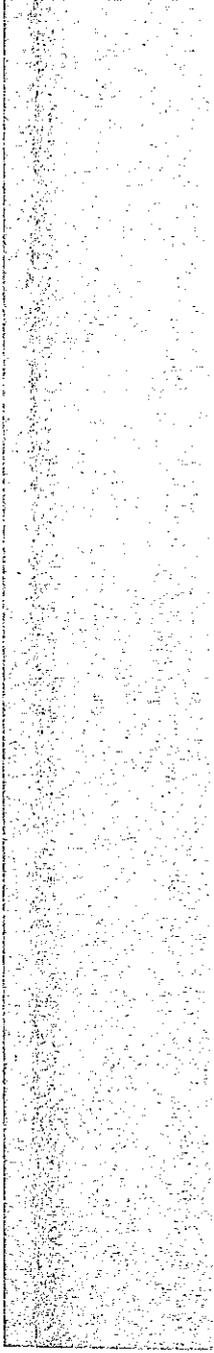
:

- Une lettre de demande signée du déclarant
- Un dossier de déclaration précisant les renseignements suivants :

L'exploitant

- S'il s'agit d'une personne physique : ses nom, prénoms et domicile
- S'il s'agit d'une personne morale : sa dénomination ou sa raison sociale
 - son siège social
 - sa forme juridique
 - le n° d'inscription au registre du commerce
 - le n° d'inscription au registre des métiers
 - le n° de SIRET
 - le code APE
 - le nom et la qualité du signataire de la déclaration

** Dans tous les cas seront précisés : le nom, le n° de téléphone de la personne chargée de suivre le dossier.*



L'installation

- L'emplacement précis de l'installation : département, commune, lieu-dit, rue et numéro, n° de parcelle cadastrale... (il est conseillé de joindre un plan de situation)
- La nature et le volume des activités que le déclarant se propose d'exercer
- La ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être rangée.
Pour l'oxygène rubrique n° 1220 : OXYGENE (emploi et stockage d')

PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION

THE LINDE GROUP

Linde

1. Un plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 mètres autour de l'établissement
2. Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200e .
 - Ce plan doit être accompagné des légendes et des descriptions de l'installation permettant notamment de localiser les divers ateliers, les zones de stockage, les équipements particuliers...
 - Il doit comporter également dans un rayon de 35 mètres au moins autour de l'installation (il est conseillé de repérer se périmètre sur le plan) :
 - - l'affectation des constructions et terrains avoisinants,
 - - les points d'eau, les canaux, cours d'eau et égouts
3. Un plan de détail de l'installation oxygène
4. Description de l'impact de l'établissement
 - La description du mode et des conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature ainsi que d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation seront précisés. → absence de déchets ou résidus d'exploitation (pour l'oxygène).
5. Les dispositions prévues en cas de sinistre.
 - consignes de sécurité
 - équipements en matériel de lutte contre l'incendie prévus dans l'établissement et disponibles autour de celui-ci
 - fiche de données de sécurité - Oxygène Médical Liquide Réfrigéré
6. Une notice relative à l'installation de stockage et d'utilisation oxygène liquide

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DE LA DECLARATION

THE LINDE GROUP

Linde

La déclaration adressée au préfet qui en donne RECEPISSE est destinée à informer l'administration sur :

- la nature de l'installation
- ses conditions de fonctionnement

Le déclarant reçoit une copie des prescriptions techniques applicables (arrêtés types obligatoires)

Pour l'oxygène liquide ⇒ Arrêté du 10 mars 1997 – Rubrique n°1220 – Emploi ou stockage d'oxygène + arrêtés préfectoraux.

Remarque

- Le préfet est tenu de délivrer un récépissé de déclaration dès lors que tous les éléments légaux du dossier sont réunis

LETTRÉ TYPE DE DÉCLARATION D'INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



PREFECTURE DE

Service des Installations classées pour la Protection de l'Environnement

Monsieur le Préfet

Je soussigné Agissant pour le compte de la société au capital de dont le Siège social est à Conformément aux dispositions de la loi du 19 juillet 1976 et des textes subséquents relatifs aux « Installations classées pour la Protection de l'Environnement » vous déclare que nous installons sur la commune de à l'adresse

Un ou (n) stockage(s) d'oxygène de capacité..... litres, soit.....kg (1)

Installation soumise à Déclaration sous la rubrique n° 1220 de la nomenclature des « Installations classées ».

Elle est destinée à alimenter en oxygène liquide les équipements de notre site.

Nous joignons à la présente déclaration, en triple exemplaire, plans et notices relatives aux risques de l'installation.

Conformément aux dispositions de l'arrêté type concernant les stockages d'oxygène liquide, notre installation sera équipée des moyens de lutte contre l'incendie suivants :

- Une fiche de données de sécurité à l'utilisation de l'oxygène liquide
- Un extincteur à poudre 9 kg (par ex. pour une capacité < 10000 litres)

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner récépissé de la présente déclaration.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

(1) capacité en litre / 0,88 = kilogramme

